

DÉCLARATION

Fraternité des policiers et policières de Montréal

15 mars 2016

Loi 64 sur l'immatriculation des armes d'épaules : Une loi qui améliore la protection du public

L'enregistrement des armes à feu est une composante essentielle d'un contrôle des armes efficace. À défaut de pouvoir compter sur un registre fédéral de toutes les armes, la Fraternité des policiers et policières de Montréal appuie fermement l'instauration d'un système d'enregistrement des armes d'épaule au Québec. En ce sens, la Fraternité souhaite exprimer son soutien sans équivoque au projet de loi 64 (« Loi sur l'immatriculation des armes à feu ») déposé à l'Assemblée nationale le 3 décembre dernier.

En plus d'offrir une information pertinente en matière de sécurité, l'enregistrement des armes crée des conditions pour que les armes légales demeurent entre les mains des bonnes personnes. Il responsabilise les propriétaires, qui doivent disposer avec soin d'une arme enregistrée à leur nom.

Pendant plus de douze années, l'enregistrement des armes à feu (dont les armes d'épaule) faisait partie intégrante du travail de prévention et de contrôle de la criminalité des policiers. En effet, les policiers canadiens consultaient le registre des armes à feu environ 11 000 fois par jour. On ne saura jamais combien de drames ont été évités grâce au registre fédéral. Mais ce que l'on sait, c'est que depuis l'adoption de la Loi sur les armes à feu, qui comprenait l'enregistrement de toutes les armes, les homicides commis avec des armes d'épaule ont diminué de manière substantielle.

« Est-ce qu'un registre empêche tous les crimes commis avec des armes à feu? Non. Mais on ne se prive pas d'un outil précieux parce qu'il n'est pas parfait » a déclaré le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur.

Sans registre des armes d'épaule, la possession de plusieurs modèles d'armes longues à caractère militaire devient invisible pour les autorités.

De plus, ce sont les armes d'épaule qui constituent le moyen le plus utilisé pour tuer des policiers.

Quant au coût, il est vrai que cela nécessite un investissement. Or, le coût de l'instauration de l'immatriculation des armes d'épaule au Québec doit être évalué en tenant compte des coûts associés aux blessures, décès et crimes commis par armes à feu qui surviennent à cause de l'absence des contrôles adéquats. Dans cette perspective, investir dans la prévention s'avère rentable pour une société qui souhaite maintenir la paix et l'ordre.